

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 MARS 2024**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville le 11 mars 2024 à 20 h.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 11 mars 2024.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller  
Monsieur François Bergeron, conseiller  
Monsieur André Bilodeau, conseiller  
Madame Josée Asselin, conseillère  
Madame Solange Lapointe, conseillère  
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon.

Sont également présents madame France D'Amour, directrice générale ainsi que monsieur Stéphane Bellefeuille, directeur des travaux publics et monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs et directeur général adjoint.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 12935-03-24**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 12 février 2024 et de l'assemblée extraordinaire du 26 février 2024.**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
  - 4.1 Contrat pour traçage de lignes de rues
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Octroi d'aides financières
  - 5.2 Demande d'assistance financière pour la fête nationale 2024
  - 5.3 Plan d'aménagement forestier de la Ville de Clermont – Entente pour travaux forestiers
  - 5.4 Vente de terrain à Samantha Tremblay et Pierre Bouchard
  - 5.5 Demande d'augmentation de la limite de la carte de crédit au nom du maire pour les services de la Ville
  - 5.6 Aide financière – Fonds Élite
  - 5.7 Mandat d'une personne pour représenter la Ville à la Société de l'assurance automobile du Québec
- 6. Travaux publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
  - 7.1 P.I.I.A. 74 rue Lapointe
- 8. Sécurité publique**
  - 8.1 Bilan annuel des actions en sécurité incendie de la Ville de Clermont
  - 8.2 Nomination d'un lieutenant au service incendie
  - 8.3 Nomination d'un nouveau pompier volontaire

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 MARS 2024**

---

### **9. Loisirs et culture**

- 9.1 Demande de permis d'alcool – Activités estivales 2024
- 9.2 Politique de tarification loisirs 2024-2025
- 9.3 Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées volet 1 – Soutien à l'accompagnement

### **10. Avis de motion et règlements**

- 10.1 Adoption du règlement no VC-434-24-1 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage no VC-434-13
- 10.2 Adoption du deuxième projet de règlement no VC-434-24-2 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage no VC-434-13
- 10.3 Adoption du règlement no VC-475-24 sur la tarification des services d'eau aux industries, commerces et institutions (ICI) munis d'un compteur d'eau

### **11. Comptes**

- 11.1 Ratification des déboursés et salaires de février 2024
- 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 29 février 2024

### **12. Divers et période de questions**

### **13. Levée de l'assemblée**

## **3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 12936-03-24**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** les membres du conseil municipal adoptent les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 12 février 2024 et de la séance extraordinaire du 26 février 2024.

## **4. APPEL D'OFFRES, SOUMISSIONS ET CONTRATS**

### **4.1. CONTRAT POUR TRAÇAGE DE LIGNES DE RUES RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 12937-03-24**

---

CONSIDÉRANT QUE les travaux de traçage de lignes de rues doivent être effectués au début de la saison estivale;

CONSIDÉRANT la liste des travaux prévus au service des travaux publics pour l'été 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'un contrat à sous-traitance pour les travaux de ligne de rues ne causera aucune perte d'emploi ni de réduction d'heures aux salariés de la Ville;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entrepreneur Gestion LRW inc.;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont prévues au poste budgétaire 02 320 06 525;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'octroyer le contrat de traçage de lignes de rues à Gestion LRW inc. pour un montant de 5 500 \$ plus taxes, peinture non incluse;

**QUE** la présente résolution soit adressée à Gestion LRW inc.

## **5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

### **5.1. OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 12938-03-24**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 MARS 2024**

---

- AFÉAS 500 \$
- SACC (tournoi de golf) 500 \$
- CECC Gala de la réussite 500 \$
- Fondation de l'hôpital de La Malbaie (golf) 200 \$
- FADOQ 700 \$
- Club Optimiste 50 \$
- Chasse aux trésors de Charlevoix 1 000 \$

### **5.2. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE 2024 RÉSOLUTION N° 12939-03-24**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le maire, ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur des loisirs, soient autorisés à déposer une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2024.

### **5.3. PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA VILLE DE CLERMONT – ENTENTE POUR TRAVAUX FORESTIERS RÉSOLUTION N° 12940-03-24**

---

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement forestier de la Ville de Clermont sur les lots 4 064 108 et 4 473 479;

CONSIDÉRANT l'offre de Groupement des Propriétaires de Boisés Privés de Charlevoix inc. d'effectuer des travaux forestiers (éclaircie) afin de permettre le bon développement des meilleurs arbres;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière est offerte et couvre le coût des travaux;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'entériner le contrat d'exécution de travaux forestiers (éclaircie) entre Groupement des Propriétaires de Boisés Privés de Charlevoix inc. et la Ville de Clermont, représentée par la directrice générale, madame France D'Amour.

### **5.4. VENTE DE TERRAIN À SAMANTHA TREMBLAY ET PIERRE BOUCHARD RÉSOLUTION N° 12941-03-24**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont vende à madame Samantha Tremblay et monsieur Pierre Bouchard un terrain situé sur le le lot 3 257 329 dont la superficie est de 934,40 mètres carrés, à prix réduit en raison des travaux d'aménagement à effectuer par les acquéreurs, pour un coût total de 13 214,21 \$ incluant les taxes, et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 29 février 2024 ;

QUE monsieur le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

QUE la présente résolution soit adressée à madame Samantha Tremblay et monsieur Pierre Bouchard.

### **5.5. DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA LIMITE DE LA CARTE DE CRÉDIT AU NOM DU MAIRE POUR LES SERVICES DE LA VILLE RÉSOLUTION N° 12942-03-24**

---

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de la carte de crédit permet couramment un allègement administratif et une rapidité d'achat et des transactions ;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 MARS 2024**

---

CONSIDÉRANT QU'en l'absence de la directrice générale, il est parfois impossible de procéder à un achat par carte de crédit puisque la deuxième carte de crédit de la Ville, au nom du maire, a une limite de 1 000 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE tous les achats effectués par carte de crédit respectent le règlement VC 406-19-1 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires de la ville ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le conseil municipal accorde à la directrice générale de déposer une demande d'augmentation de la carte de crédit de la ville au nom du maire au montant de 5 000 \$ auprès de son institution financière Desjardins.

### **5.6. AIDE FINANCIÈRE – FONDS ÉLITE RÉSOLUTION N° 12943-03-24**

---

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de deux jeunes Clermontois, Émile Bouchard et Zachary Dufour, pour leur inscription aux Jeux du Québec mars 2024 afin de représenter la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles à la réserve Fonds Élite;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'accorder une aide financière de 150 \$ pour chacune des inscriptions aux Jeux du Québec d'Émile Bouchard et Zachary Dufour.

### **5.7. MANDAT D'UNE PERSONNE POUR REPRÉSENTER LA VILLE À LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC RÉSOLUTION N° 12944-03-24**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont doit se présenter aux bureaux de la Société de l'assurance automobile du Québec afin d'effectuer des transactions relatives au parc automobile (nouvelle immatriculation, remisage, remise en fonction, ré-immatriculation, achat de plaque, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la Société d'assurance automobile du Québec demande que les répondants autorisés de la municipalité soient identifiés ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** monsieur Stéphane Bellefeuille, directeur des travaux publics de la Ville de Clermont, soit autorisé à signer tous documents requis afin d'effectuer les transactions énumérées ci-haut auprès de la SAAQ;

QUE la présente résolution soit adressée à la Société de l'assurance automobile du Québec.

## **6. TRAVAUX PUBLICS**

## **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1. P.I.I.A. – 74 RUE LAPOINTE RÉSOLUTION N° 12945-03-24**

---

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA a été déposée afin d'ajouter deux fenêtres balcons à Moncheaux sur la toiture de la résidence pour la propriété située au 74 rue Lapointe à Clermont;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est situé sur la rue Lapointe (zone 122-M) où le règlement relatif aux P.I.I.A. est applicable;

CONSIDÉRANT QUE ces fenêtres ne s'intègrent pas à cette résidence patrimoniale;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 MARS 2024**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du C.C.U. estiment que le projet ne respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux P.I.I.A. VC-438-13 de la Ville de Clermont et recommande aux membres du conseil de refuser cette demande;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que les membres du conseil refusent la demande pour le 74 rue Lapointe à Clermont;

De transmettre une copie de la présente résolution à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

### **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **8.1. BILAN ANNUEL DES ACTIONS EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE CLERMONT RÉSOLUTION N° 12946-03-24**

---

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, prévoit que toute autorité locale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues par un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre à l'autorité régionale, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Bilan annuel des actions en sécurité incendie 2023 de la Ville de Clermont;

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Charlevoix-Est.

#### **8.2. NOMINATION D'UN LIEUTENANT AU SERVICE INCENDIE RÉSOLUTION N° 12947-03-24**

---

CONSIDÉRANT QUE l'organigramme du service de sécurité incendie de la Ville de Clermont prévoit quatre (4) lieutenants;

CONSIDÉRANT QU'un poste de lieutenant est vacant et qu'il y a lieu de le combler;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Christian Gagnon, directeur du service incendie;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de nommer monsieur Bryan McKenna lieutenant du service de sécurité incendie de la Ville de Clermont;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Bryan McKenna ainsi qu'à monsieur Christian Gagnon, directeur du service incendie.

#### **8.3. NOMINATION D'UN NOUVEAU POMPIER VOLONTAIRE RÉSOLUTION N° 12948-03-24**

---

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à une nouvelle nomination afin de garder un nombre suffisant de pompiers volontaires ;

ATTENDU QUE monsieur Émile Murray, résident de la ville de La Malbaie, a manifesté le désir de se joindre à l'équipe des pompiers volontaires de Clermont et que l'Association des pompiers recommande sa candidature ;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de procéder à la nomination de monsieur Émile Murray à titre de pompier volontaire ;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Émile Murray ainsi qu'à monsieur Christian Gagnon, directeur du service des incendies.

**9. LOISIRS CULTURE ET TOURISME**

**9.1. DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – ACTIVITÉS ESTIVALES 2024  
RÉSOLUTION N°12949-03-24**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le directeur des loisirs ou le coordonnateur des loisirs et gestionnaire d'événements soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Clermont, une demande de permis pour vendre des boissons alcoolisées au cours de l'année 2024, sur le site du Parcours des Berges « Alexis-le-Trotteur » et à l'aréna de Clermont.

**9.2. POLITIQUE DE TARIFICATION LOISIRS 2024-2025  
RÉSOLUTION N°12950-03-24**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont adopte la politique de tarification loisirs pour 2024-2025.

**9.3. PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES VOLET 1 - SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT  
RÉSOLUTION N°12951-03-24**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées dans la région de la Capitale-Nationale - Volet 1 – Soutien à l'accompagnement.

Dans l'éventualité de l'acceptation de financement, la Ville de Clermont s'engage à utiliser ces fonds comme prévu au programme et à respecter les exigences de l'ULS de la Capitale-Nationale.

**10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

**10.1. RÈGLEMENT NO VC-434-24-1 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO VC-434-13 – ADOPTION  
RÉSOLUTION N°12952-03-24**

---

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil peut modifier son Règlement de zonage ;

ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage n° VC-434-13 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil le 15 janvier 2024 et que le premier projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 25 janvier 2024 ;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté à la séance du 12 février 2024;

ATTENDU QU'un avis a été publié pour les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un referendum le 14 février 2024;

ATTENDU QU'il n'y a aucune modification entre le premier projet de règlement et cette dernière version;

ATTENDU qu'il y a dispense de lecture pour ce projet de règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 MARS 2024**

---

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le règlement n° VC-434-24-1 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage n° VC-434-13.

### **10.2. DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NO VC-434-24-2 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO VC-434-13 - ADOPTION RÉSOLUTION N°12953-03-24**

---

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil peut modifier son Règlement de zonage ;

ATTENDU qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage n° VC-434-13 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil le 26 février 2024 et que le premier projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 7 mars 2024 ;

ATTENDU QU'il n'y a aucune modification entre le premier et le deuxième projet de règlement ;

ATTENDU qu'il y a dispense de lecture pour ce projet de règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le deuxième projet de règlement n° VC-434-24-2 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage n° VC-434-13.

### **10.3. RÈGLEMENT NO VC-475-24 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES D'EAU AUX INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI) MUNIS D'UN COMPTEUR D'EAU – ADOPTION RÉSOLUTION N°12954-03-24**

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, ch. C-47.1), une municipalité peut adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, ch. F-2.1), une municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services et activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU les objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – horizon 2019-2025 – visant à assurer une gestion durable de la ressource et des actifs municipaux dont l'eau potable;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil du 12 février 2024 et que le projet de règlement a été déposé;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le règlement n° VC-475-24 sur la tarification des services d'eau aux industries, commerces et institutions munis d'un compteur d'eau.

Des copies du règlement sont disponibles au public.

## SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 11 MARS 2024

---

### 11. COMPTES

#### 11.1. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE FÉVRIER 2024 RÉSOLUTION N°12955-03-24

---

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de février 2024;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de ratifier les déboursés de février 2024 au montant de **1 253 469,24 \$** (*chèques manuels : 132 095,21 \$ + prélèvements 1 121 374,03 \$*) ainsi que le versement des salaires de février 2024 au montant de **77 784,51 \$**.

#### 11.2. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 29-02-2024 RÉSOLUTION N°12956-03-24

---

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste de paiement des comptes à payer de février 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de février 2024 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de **498 538,58\$**.

### 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

#### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION N°12957-03-24

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY QUE** l'assemblée soit levée à 21 h 07.

(Copie originale signée)

---

**Luc Cauchon**  
Maire

(Copie originale signée)

---

**France D'Amour**  
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour  
Directrice générale